



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 48428

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les nouvelles dispositions réglementaires envisagées concernant la prise en charge des patients dépendants (âgés et handicapés). Cette réforme conduirait à supprimer l'intervention des infirmières libérales pour tous les actes essentiels de la vie indispensables au maintien à domicile de la population soignée. Il lui demande quelles mesures elle a prises afin que les principes d'égal accès aux soins et de liberté de choix des professionnels de santé qualifiés soient maintenus. Et si un autre système de prise en charge a été organisé afin que ces soins ne soient pas financés par le malade, sa famille, l'allocation compensatrice ou la prestation spécifique dépendance.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48428

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3890